



**Les élus au Conseil de la ville appellent au départ de Redal
Les conseillers soulèvent plusieurs points de dysfonctionnement.
Encore et toujours, la gestion déléguée objet de critiques.**

Le tir à la corde continue entre Veolia et le Conseil de la ville. Mercredi dernier, lors de la session ordinaire du Conseil, les élus toujours en grogne contre la mauvaise gestion de cette entreprise du service de collecte des déchets, ont appelé à la résiliation du contrat avec Redal, l'une des filiales de Veolia Environnement. Ladite société est en effet chargée depuis 2002 de la gestion déléguée des services d'assainissement et de distribution d'eau potable et d'électricité. Les conseillers reprochent notamment à Veolia d'adopter une facturation trop élevée et de retarder la réalisation des projets d'investissement prévus initialement dans le contrat. «Veolia veut protéger ses intérêts au Maroc et gagner le plus d'argent possible au détriment de la qualité du service proposé au citoyen», déclare un conseiller sur un ton ferme.

Autre reproche fait à cette entreprise est son abandon du service de collecte de déchets et celui avant la gestion du transport en commun pour sa non-rentabilité. «Il n'est quand même pas normal que cette multinationale décide à elle seule quand elle veut continuer ou non à gérer un service public. Cette entreprise fait preuve d'amateurisme et prend des décisions hasardeuses dont les retombées se font rapidement ressentir par le simple citoyen», martèle un autre conseiller en grogne.

Pour une fois, les conseillers se sont tous mis d'accord sur la même décision, à savoir la nécessité du départ de cette entreprise. «Cette société ne cesse de prendre des décisions irresponsables. Elle a procédé au cours de ce mois à la coupure d'eau et d'électricité sur des complexes sociaux comme les maisons pour personnes âgées. Elle a également entrepris des travaux d'entretien qui ont coûté au conseil la somme de 33 millions de dirhams. Ces erreurs sont insoutenables et devront précipiter le départ de cette société», déclare un autre conseiller en grogne.

Pour le vice-président du Conseil de la ville, Abdelmouniim Madani, il n'est pas question pour le moment de rompre le contrat avec Redal. «Ce qu'il faudra savoir c'est que l'investissement dans ce secteur nécessite le déploiement d'un grand budget qui est amorti à travers l'exploitation de ce service sur une longue durée. Cette entreprise accuse certes du retard dans la réalisation de certains projets notamment la station de traitement des eaux usées, mais ce n'est pas une raison pour rompre le contrat», indique ce responsable. En effet, ce qu'il faut savoir c'est que le contrôle des activités de cette entreprise n'est pas du ressort du conseil de la ville, mais plutôt du service permanent relevant de l'autorité déléguée.

Laquelle autorité est composée d'un comité regroupant toutes les communes servies par Redal, y compris celle de Bouznika malgré que cette dernière ne fait pas partie de la région de Rabat. Cette institution créée pour contrôler Redal n'a pas de fondement juridique puisqu'elle ne se base pas sur les dispositions de la charte communale. «Il faudra créer un nouveau groupement d'agglomération qui trouvera référence dans la charte communale. Mais il paraît que ce n'est actuellement pas la priorité pour le ministère de tutelle», souligne M. Madani. Le vice-maire fait référence au ministère de l'Intérieur qui n'est pas intervenu pour le moment pour améliorer la gestion à travers une révision de la structure chargée du contrôle de ce service.

Des voix mécontentes s'élèvent contre Veolia

Acteur institutionnel, Redal, filiale de Veolia Environnement, est en charge de la distribution d'eau potable et d'électricité et de l'assainissement liquide de la wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaërs depuis plusieurs années et dessert près de 2 millions d'habitants répartis sur 14 communes. Le contrat de gestion déléguée a été repris par Veolia Environnement Maroc en 2002 pour une durée de 27 ans. Mais depuis l'annonce de son abandon du service de gestion du transport puis de la collecte des déchets, les voix se multiplient appelant la résiliation du contrat avec cette filiale.

Repères

- Les conseillers reprochent notamment à Veolia d'adopter une facturation trop élevée et de retarder la réalisation des projets d'investissement prévus initialement dans le contrat.
- Le contrôle des activités de cette entreprise n'est pas du ressort du conseil de la ville, mais plutôt du service permanent relevant de l'autorité délégante.

Publié le : 13 Août 2012 - Yousra Amrani, LE MATIN